

M. DC. XVII.

Du maniement des affaires secrètes de l'Estat. De l'ordre & reformation du Conseil touchant les matières qui gisent en iurisdiction contentieuse. Conseil des affaires.

Quelles personnes auront entreé séance, & voix délibérative aux Conseils. Des Arrests du Conseil. Arrests donnez aux Cours Souveraines ne seront révoquez.

Conseil d'Estat & Finances où sera traité des Contraventions aux Edicts, Requestes concernans les affaires du Clergé, Differentes qui surviendront pour offices, Adjudications des fermes, ponts & ouvrages publics, Rabais, diminutions & remises, Baux pour rafraîchir les munitions des places frontières, Requestes pour leuer deniers, Tailles & Baux à fermes.

Conseil Priué. Requestes pour Euoquer, Règlement de Iuges, Requestes contre les Arrests du Conseil, Oppositions à l'expédition des lettres d'office.

Differents pour Benefices à la nomination du Roy renouyez au grand Conseil.

Des Maistres des Requestes.

Du Conseil de guerre. Preeminence des Mareschaux de France au Conseil de guerre.

Reduction des despenses de la Maison du Roy, & de l'entretienement des gens de guerre.

Retranchement des pensions. Suppression des Thresoriers des pensions.

Des Exemptions des Tailles & lettres d'Annoblissement.

Qu'il soit deffendu de vendre les charges de la Maison du Roy, celles de la guerre, & des Gouvernements.

Des refertues des charges, offices & benefices.

De reuquer toutes suruiuances & coadiutorerias.

Des moyés de restablir les Monasteres & Abbayes, & faire que les Abbez soient doreinuant Religieux & non Commandataires.

Des Priorez ruraux simples.

Defaire obseruer les Ordonnances sur le fait de l'artillerie

M. D.C. XVII.

L'artillerie armes & munitions.  
Des Armements que l'on feratant par merque par terre.

De ne communiquer avec les Ambassadeurs estrangers sans permission du Roy.

Des desordres qui sont aux Commirimus.

Des alliances & parentez qui se font coulees contre les Ordonnances dans les Parlements & Cours Souueraines.

Des moyens de remedier aux oppressions qui se commettent par aucuns dans les Cours Souueraines, & aux sieges Presidiaux.

De reuoquer la Paulette, & oster la Venalité des Offices.

Mort de Monsieur de Villeroy. 317.

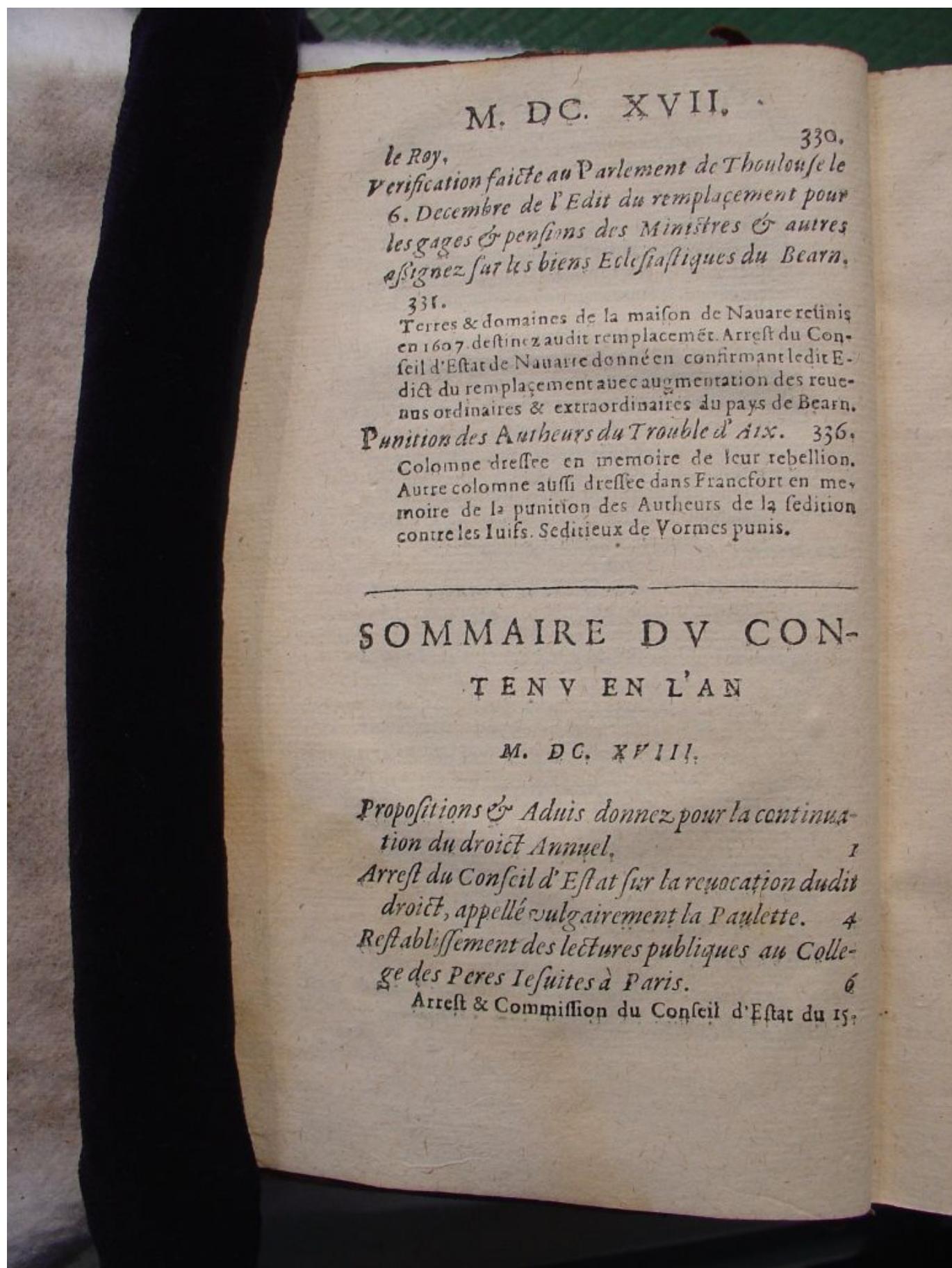
Arrest de ceux de la Religion pret. ref. en Bearn sous le nom des Estats generaux extraordinairement assemblez, pour s'opposer à la reunion du Bearn à la Couronne de France. 318.

Assemblee à Orthez, & la resolution qui fut pris-  
se contre la mainleuee des biens Ecclastiques octroyee par le Roy. 321.

Ce que le sieur de Lescun Conseiller au Parlement de Pau, deputé des Eglises pret. ref. de Bearn vers sa Maiesté tres-Chrestienne, Et les deputez generaux de celles de France, dirent en l'au-  
dience qu'il leur fut donnee le 17. Septembre à S. Germain en laye. 322.

Edit de la mainleuee des biens des Ecclastiques du pays de Bearn. 326.

Arrest des Estats de Bearn, contre l'octroy de la mainleuee des biens Ecclastiques octroyee par



M. D.C. XVIII.

Fevrier 1618. Execution dudit restablissement.

Deux decrets , lvn de la Faculté de Theologie,  
l'autre de la Faculté des Arts de l'Vniuersité  
de Paris.

Arrest du Conseil d'Estat du 26. Auri 1618. par le-  
quel tous Decrets contraires à l'Arrest du restablis-  
sement des lectures publiques au College de Cler-  
mont, sont cassez & revoquez.

De l'incendie de la grande sale du Palais de Pa-  
ris.

De quelles personnes , & quand le feu commença  
d'estre ven au hault de la sale du Palais. De la peine  
qu'on eut a y entrer dedans. Son grand comble  
bruslé à trois fois. Les Requestes del Hostel , & le  
Greffe , La premiere Chambre des Enquestes , le  
Greffe du Thresor , & le parquet des Huissiers de la  
Cour bruslez. Peur des prisonniers de la Goncier-  
gerie : changez de prison. Feu au hault de la tour de  
l'horloge du Palais. Diligence des Couureurs &  
Charpentiers à couper le chemin au feu. Invention  
prompte & gentille pour faire couler de l'eau. Pour-  
quoy on vla de diligence à oster les matieres bruslées  
& chaudes de dessus les voutes de la salle du Palais.  
Arrest de la Cour de Parlement sur le diuertissement  
faict au Palais pendant l'incendie , des sacs , procez ,  
pieces , & registres qui y estoient. Ce quel'on disoit  
d'où ce feu pourroit estre procedé.

Grand accident de feu aduenu à Paris d'une fu-  
zee jettée de l'Isle nostre Dame sur un basteau  
du port au foing.

Basteaux de foing tous en feu passent sous quatre  
ponts , & sans faire dommage se consumment en  
l'eau : deux autres s'estans arrestez sous le pontau  
Change , sont tirez à mont l'eau à force d'hommes.  
Sentence contre celuy qui auoit jetté la fuzée . Di-  
uers accidents de feu aduenus à Delft , Vienne , &  
Constantinople.

25

6 ij

M. D C. XVIII.	
<i>Traicté de paix entre le Roy de Suece, &amp; le grād Duc de Moscouie , procuré par le Roy de la grand' Bretagne.</i>	28
Chasteaux, villes & forteresses renduēs par les Sue- ciens aux Moscouites. Villes & forteresses quittées par les Moscouites aux Sueciens , pour estre à l'ad- venir vniies à la Couronne de Suece. Le grand Duc de Moscouie renonce à la Duché de Liuonie, & pro- met n'en porter plus le tiltre.	
<i>Publication de la paix entre le Roy Ferdinand Archiduc d'Austriche &amp; les Venitiens, à Neu- fladen Austriche.</i>	32
<i>Mort de Iean Bembo Duc de Venise.</i>	34
Ses vertus, & ses exploits militaires contre les Vi- coques.	
<i>Nicolas Donato esleu Duc de Venise.</i>	35
Tumulte du peuple de Venise sur son eslection. Diminué le prix des vintres. Sa mort.	
<i>Antoine Priulli esstant general de l'armée au Friul, esleu Duc de Venise.</i>	37
La Seigneurie de Venise va au deuant de luy iusqu'à Chioggia: est accoudut à Venise.	
<i>Entreprise sur la forteresse de Marano ; comment descouverte.</i>	38
Conspirateurs les vns estranglez , aucuns pendus par les pieds , & les autres noyez.	
<i>Ce qui s'est passé en l'executio du Traicté de paix entre le Roy d'Espagne &amp; le Duc de Mantouë &amp; vne part, &amp; le Duc de Sauoye d'autre.</i>	40
Paroles du Roy ttes Chrestien à l'Ambassadeur d'Espagne sur les longueurs que l'on vsoit en l'ex- ecution dudit Traicté. Villes renduēs de parti & d'a- tre . Prisonniers renuoyez : Mandement pour la	

## M. D.C. XVIII.

generale restitution des biens. Ce que l'on disoit du  
recours que les François auoient donné *Oportune*  
au Duc de Sauoye, & des Ducations faictes en Sauoye  
apres la surprise du Marquillat de Saluces, où l'on a  
uoit mis aussi ce mot d'*Oportune*.

*Le Prince Maurice va en Gueldres, où il oſte du  
Senat de Nieumegue ceux qui estoient de la  
ſecte Arminienne, & met leurs Miniftres de-  
hors.*

Il en fait autant à Zutphen & à Campen, & au  
pays d'Overijssel. Entre dans Arnhem d'où il fait  
sortir les soldats Attendants leuez par les Armis-  
niens.

*Mandement de Messieurs les Eſtats généraux  
pour la cassation des ſoldats Attendants.* 47

Les Ultrajectins ſupplient le Prince Maurice de ne  
venir en leur ville de peur d'émotion. Aduis de  
Barneveld aux Ultrajectins.

*Mort du Prince & de la Princesſe d'Orange.* 47

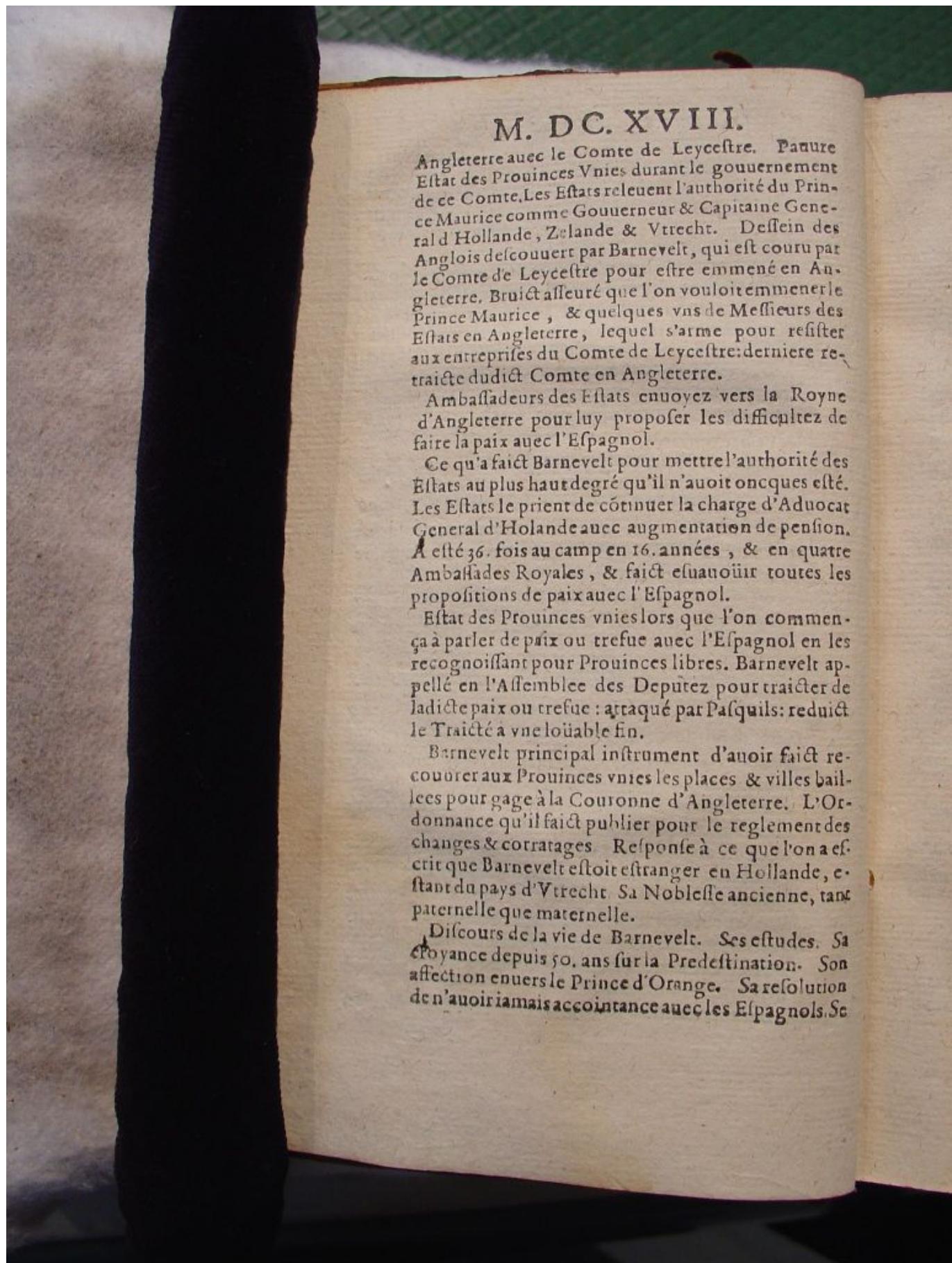
Le Prince Maurice heritier de fon frere ainé le  
Prince d'Orange.

*Apologie de Barneveld addressée à Messieurs des  
Eſtats d'Holande & Vest-frise.* 49

Barneveld appellé par les Contre-remonstrans, grād  
Pensionnaire. A locar general d'Holande & Vest-  
frise. Envoié en Ambassade en Angleterre. Pour-  
quoy il proposa de faire le Prince Maurice Gou-  
uerneur d'Holande & Vest-frise.

Le Comte de Leyceſtre Gouverneur des Prouinceſ  
Vnies en 1586. Eſtat de Holande en 1586. Les Ultra-  
jectins le donnent à la couronne d'Angleterre,  
ſuſcitez par Reingoult & Paret. Miniftres & Predi-  
cants preſchent ſeditieusement contre Meſſieurs les  
Eſtats généraux. Reingoult banny des Prouinceſ  
Vnies.

Barneveld diſſuade le Prince Maurice d'aller en  
é iij



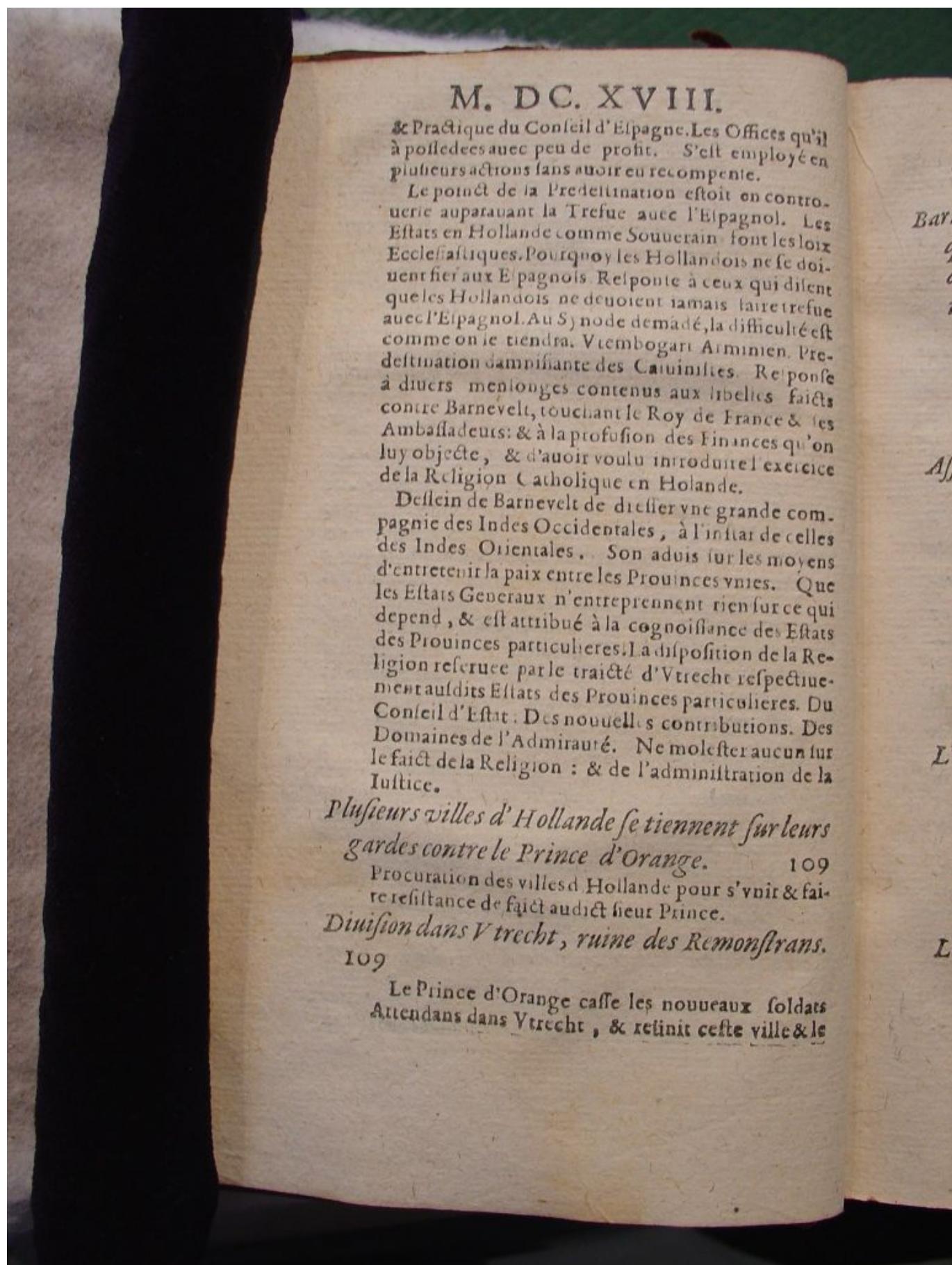
## M. D.C. XVIII.

fait gendarme volontaire. Son mariage : est Seigneur à Rotterdam. Defenseur des droicts & de la liberté de la patrie. Les services qu'il a rendus aux Princes d'Orange. Le mariage de les enfans. Ce qu'il a fait pour empescher la diuision entre les Remonstrans & Contre remonstrans.

Les diuisions entre les Eglises de Holande prouenués d'un Decret Synodal. Procedures des Contre-remonstrans en la tenué de leurs assemblees ou classes. Censures des Contre remonstrans abolies par ordonnance des Estats d'Holande. Barnevelt presente la Remonstrance des Theologiens Arminiens ausdits Estats. Leur delibération fut icelle de laisser libre à vn chacun de croire ou enseigner l'une & l'autre opinion.

Barnevelt obligé de soustenir l'autorité que Messieurs des Estats d'Holande ont sur les personnes & biens Ecclesiastiques. Soublimet toutes ses actions au iugement desdits sieurs des Estats. Prie qu'on l'excuse, s'il ne peut endurer des calomnies sans y respōdre. Response à ce que l'on dit qu'il a receu des prelents de l'Espagnol durant le traicté de la Treue. Roys, Princes & Seigneurs qui l'ont employé en diverses occurrences. De cinq Ambassades Royales où il a été enuoyé , & l'utilité que les Prouvinces Vnies en ont reçeu. Vingt cinq millions prestez aux Estats des Prouvinces vnis par les Roys de France & d'Angleterre , acquittez principalement par la conduite. Ce qu'il a fait pour remettre sus l'autorité & la correspondance entre tous les ordres des Prouvinces vnis: entretien les gens de guerre: contraindre les comptables de rendre leurs comptes de demy an en demy an : & faire augmenter les recepres & reuenus.

Response de Barnevelt à ceux quiluy objectent les richesses qu'il possede. Les profits qu'il fait sur la vente de ses heritages , & la reuente de les acques. Les peines qu'il a pris durāt quatre ans pour bastir la grande Compagnie des Indes Orientales. Response aux libelles intituléz, Discours necessaire,



M. D C. XVIII.

pays à la Generalité. Ledemberch Secrétaire d'Y-  
trech arresté prisonnier.

Barneveld à la sortie de l'Assemblée des Estats  
qui se tenoit dans le Chasteau de la Haye, est  
detenu prisonnier: & Hoogerbets & Gro-  
tius.

Placart de Meilleurs les Estats Generaux sur ce  
qu'ils auoient fait mettre prisonniers Barneveld,  
Hoogerbets & Grotius. Magistrats en plusieurs vil-  
les d'Holande, cestans amys de Barneveld, sont offez  
de leurs charges. Ministres Arminiens demis ou  
exiléz. Le Secrétaire Ledemberch se tué.

Assemblée des Estats de Hongrie à Presbourg.

115.

Proposition de sa Majesté Imperiale pour admo-  
nester & requérir les Estats d'elire & couronner  
Roy de Hongrie Ferdinand Roy de Boheme. Con-  
ditions que les Estats requeroient estre signées de  
Ferdinand auparavant son élection & couronne-  
ment. Réponse de Ferdinand sur ledictes condi-  
tions. Lettres de l'Empereur auxdits Estats. Decla-  
ration de Ferdinand touchant la liberté de la Reli-  
gion Lutherienne en Hongrie. Sigismond Comte  
de Foixgali esleu Palatin de Hongrie.

L'Archiduc Ferdinand de Greys, Roy de Bohe-  
me esleu Roy de Hongrie, & les ceremonies  
qui furent observées à son couronnement. 121

Cheualiers faits apres le couronnement Cheuaux  
legers Hongrois. Forme de prester le serment.  
Montagne artificielle. Artifices de feu sur le Danu-  
bc.

Le Cardinal Clefet chef du Conseil de l'Empe-  
reur, arresté prisonnier à Vienne par le com-  
mandement du Roy Ferdinand, & envoié à

